

Commune de Montreuil-l'Argillé – Place de la Mairie – 27390 Montreuil-L'Argillé

☎ 02.32.44.50.09 – Fax. 02.32.46.56.39

**Cantine → 02 32 45 53 33**

**- REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE -**

Le restaurant scolaire de l'école de Montreuil-l'Argillé fonctionne les : lundi, mardi, jeudi, vendredi, pour les enfants scolarisés à Montreuil.

**Inscription**

L'inscription est **OBLIGATOIRE** pour la fréquentation du restaurant scolaire.

L'inscription est valable pour la durée de l'année scolaire.



Les repas ne seront plus facturés à la journée, mais sous forme d'inscription en début d'année, en complétant le tableau de présence qui se trouve sur la feuille d'inscription. **Toutes présences cochées sur la feuille d'inscription, vaut repas facturé pour toute l'année scolaire. En cas d'absence (maladie, pandémie, événement familial exceptionnel), les repas seront décomptés à partir du 2ème jour d'absence.**

Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé à la mairie (changement d'adresse, situation familiale, numéro de téléphone ...).

L'assurance Individuelle de Responsabilité Civile est indispensable.

**(Tout enfant NON INSCRIT ne sera pas admis).**

**L'inscription ne sera prise en compte que si l'intégralité des sommes dues au titre des années scolaires antérieures est acquittée.**

**Facturation**

Une facture est envoyée tous les mois, incluant aussi le temps de la garderie.

Les factures sont adressées aux parents par la Mairie le mois suivant.

Afin de permettre aux familles de s'acquitter des sommes dues le plus facilement possible, plusieurs modes de paiement sont utilisables à la Mairie :

- ✓ Espèces,
- ✓ Chèques,
- ✓ Carte bancaire,
- ✓ Paiement en ligne.

La date limite de paiement qui figure sur la facture doit être scrupuleusement respectée.

**En cas de non-paiement dans un délai de 30 jours, le dossier sera transmis au Trésor Public pour mise en recouvrement et les parents devront traiter directement avec le Trésor Public pour régulariser leur dette.**

**L'absence de paiement entraînera l'exclusion.**

**Tarifs**

<b>T A R I F S</b> RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2022- 2023	le repas €
Enfants domiciliés à <b>Montreuil-l'Argillé - la Goulafrière, Verneusses - St Laurent du Tencement - St Pierre de Cernières.</b>	<b><u>3.35 €</u></b>
Enfants domiciliés dans les autres communes	<b><u>4.50 €</u></b>



## **Règles de vie**

Tout comportement irrespectueux, agressif, injurieux envers les autres enfants ou les adultes, ainsi que des agissements perturbant la vie de groupe, pendant les repas et les récréations précédant ou suivant les repas, ne pourront pas être admis.

Si tel est le cas, une observation sera notifiée dans le carnet de liaison de l'enfant.

**Au bout de deux observations dans le cahier de liaison, un avertissement sera adressé par courrier à la famille par la commune**, celle-ci demeurant responsable pendant le temps du repas et les récréations précédant ou suivant les repas.

➤ **L'ENFANT SERA EXCLU DU RESTAURANT SCOLAIRE AU BOUT DE 2 AVERTISSEMENTS.**

## **Santé**

Le personnel municipal n'est pas autorisé à donner un traitement médical aux enfants (sauf PAI). L'administration de médicament pourra être effectuée par la famille.

En cas d'accident bénin, le personnel municipal pourra apporter les soins nécessaires en utilisant la trousse de secours (écorchures).

En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le personnel municipal prendra toutes les dispositions nécessaires (pompiers, SMUR, médecin ....).

## **Repas**

### - **Noël :**

Pour un souci d'organisation, dorénavant, le repas de Noël ne sera accessible qu'aux enfants qui mangent à la cantine régulièrement. **Ne sont plus autorisés, les enfants qui viennent seulement pour ce jour.**

### - **Végétarien**

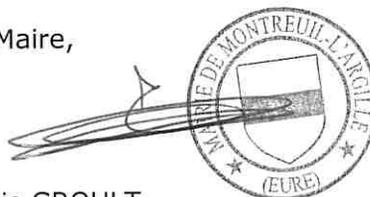
A compter de la rentrée scolaire 2022/2023, un repas végétarien sera servi une fois par semaine aux enfants.

### - **Aliment issu de l'agriculture biologique**

L'approvisionnement de la cantine doit avoir 20% d'aliment issu de l'agriculture biologique.

Fait à Montreuil-l'Argillé, le 22 août 2022.

Le Maire,



Jean-louis GROULT